

[Français]

LES POSTES

MONTRÉAL (P.Q.)—«ROD SERVICE LIMITED»—
A PROPOS DES ACTES DE VIOLENCE
DES EMPLOYÉS

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Étant donné la violence qui a éclaté hier à Montréal et étant donné également qu'il ne sera pas à la Chambre lundi, j'aimerais demander au ministre s'il peut faire une déclaration aujourd'hui relativement à cette situation?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Oui, monsieur l'Orateur. Le rapport sera un peu plus long que d'habitude.

[Traduction]

La situation qui règne à Montréal me cause beaucoup d'inquiétude. La livraison du courrier au public a été désorganisée. Chose encore beaucoup plus sérieuse, des hommes ont été battus, des pneus ont été taillés et des pare-brise cassés. Ce règne de terreur organisé est le point culminant de trois années de conflits et de pannes dans le service public. Nous essayons de résoudre à la fois le problème immédiat de la violence et celui, de longue portée, du service peu satisfaisant accordé au public.

Le 28 janvier, Rod Service a annoncé qu'il congédiait 110 conducteurs. Ensuite, à cause des différends de travail, Rod Service nous a informés qu'il voulait se soustraire complètement au contrat qui le lie à nous. Pour notre part, nous en sommes heureux. Nous n'avons pas cherché cette issue; elle nous a été imposée. Le ministère des Postes est disposé à absorber immédiatement tous les employés de Rod Service, à l'exception d'au plus 69 des 110 qui ont reçu un avis de congédiement. De ces 424 employés, 27 font déjà partie de nos effectifs, et 254 ont offert leurs services au ministère. En tant que fonctionnaires du ministère des Postes, ils jouiraient d'une plus grande sécurité et de meilleurs avantages accessoires.

Le syndicat national des employés de Rod Service a insisté pour que le ministère des Postes respecte les dispositions du contrat collectif de Rod Service, qui prend fin le 30 mars 1970, et a exigé qu'une société de la Couronne soit créée à cette fin. De cette façon-là, tout serait à recommencer dans un an.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'hésite à interrompre le ministre alors qu'il parle d'une question aussi importante, mais si sa déclaration est assez longue, peut-être préférerait-il qu'on revienne à l'appel des motions. La Chambre ne lui permet-elle de terminer sa déclaration maintenant.

L'hon. M. Kierans: Je n'ai plus que quelques phrases, monsieur l'Orateur. Nous sommes disposés, si le syndicat y consent, à embaucher le plus grand nombre possible de ses employés dans la fonction publique. D'un autre côté, nous sommes en train de négocier avec une autre compagnie, qui reprendrait la livraison du courrier à Montréal, mais malheureusement aucune entente n'est encore intervenue. D'ici là, je dis carrément que nous ne céderons pas aux menaces et ne tolérerons pas la violence.

[Français]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre des Postes pourrait-il dire quels droits d'ancienneté il est disposé à accorder aux employés qu'il désire réintégrer dans leurs fonctions?

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur ce sera une question de négociations entre le syndicat des postiers, l'union des facteurs, le ministère et les employés eux-mêmes.

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le ministre doit bien connaître la déclaration récente du syndicat des facteurs qui a contredit les déclarations qu'il a faites à la Chambre et qui affirme que le ministre n'a pas été bien informé. Je voudrais précisément demander au ministre s'il est vrai que les représentants du ministère des Postes ont dit au syndicat que les déclarations du ministre à la Chambre n'engagent aucunement ce dernier?

L'hon. M. Kierans: J'aimerais connaître le nom de la personne qui a fait cette déclaration.

Une voix: Un autre chômeur.

L'hon. M. Stanfield: A mon avis, le ministre ferait mieux de lire la récente communication du syndicat. Le ministre des Postes voudrait-il nous dire si au cours des discussions avec les syndicats des postiers l'on a demandé à son ministère de recourir à la médiation ou à l'arbitrage, indépendamment de la procédure d'«adjudication»?

L'hon. M. Kierans: Les deux principaux syndicats ont des contrats avec le Conseil du Trésor et ces contrats prévoient toutes les démarches qu'ils peuvent faire si les plaintes et le mécontentement sont suffisants pour justifier la présentation d'un grief. Pour autant que je sache, il n'y a eu aucune demande de médiation pour les plaintes en question. Pour les quatre différends majeurs, relatifs en particulier au système de traitement unique du courrier, le syndicat et le ministère des Postes